

<u>Diffusion mail</u>: Equipe DRH

+ 1 exemplaire papier à la cellule qualité

<u>Diffusion AGEVAL restreinte</u> Equipe DRH

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FORMATION

N°: DOC-DRH-103

Date d'application : 20/01/2023

Version n°2

Nb de page : 2

La signature par le client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») signifie leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du client, et sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autre document de l'Établissement de Santé Baugeois Vallée, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative.

1. Inscriptions, annulations, remplacements

- Pour chaque formation, l'Etablissement de Santé Baugeois Vallée s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'Etablissement de santé Baugeois Vallée un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné avec la mention « Bon pour accord ».
- Le cas échéant, une convention de formation ou un contrat individuel de formation peut être établi entre l'Etablissement de Santé Baugeois Vallée et le client.
- L'inscription n'est considérée comme définitive que lorsque la fiche d'inscription complète et/ou la convention signée et le règlement de la somme due sont reçus.
- Si l'inscription est annulée par le client moins de 15 jours avant la première journée de formation, l'organisme de formation facturera un dédit équivalent à 50% du coût total de la participation. Toute annulation intervenant dès le premier jour de la formation sera due intégralement.
- Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse <u>direction@esbv.fr</u>.
- L'Etablissement de Santé Baugeois Vallée se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter sans dédommagement une formation qui n'aurait pas atteint le nombre minimum d'inscrits définis dans le programme de formation. Le client sera informé par mail de cette annulation dans un délai maximal de 15 jours avant le début de la formation.
- Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit l'Établissement de Santé Baugeois Vallée et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.
- En cas d'interruption de la formation pour un autre motif que la force majeure à l'initiative du stagiaire, l'intégralité du coût de la formation sera facturée.
- La convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. En aucun cas, la date, la ville et le lieu ne pourront être modifiés sans l'accord des deux parties.

2. Tarifs et paiements

Sauf indication préalable et écrite par le Client, nos factures sont établies à l'adresse et au nom du destinataire du devis. Il est de la responsabilité du Client de signaler (le cas échéant) une adresse de facturation différente et/ou d'acheminer les factures à cette adresse. En aucun cas le Client ne pourra justifier un retard de paiement en invoquant une adresse de facturation différente du devis initial.

Tous nos prix s'entendent TTC (exonérés de TVA selon l'Art. 293B du CGI pour les formations professionnelles continues). Ils sont valables 1 mois.

Le prix comprend : la formation, les frais de gestion (documentation pédagogique et le matériel remis pendant le stage, les fichiers électroniques le cas échéant). Les frais d'hébergement et de nourriture (petits-déjeuners, déjeuners et diners) restent à la charge du stagiaire ou font l'objet d'une facturation additionnelle.

Nos factures sont payables intégralement 30 jours net de facture. Elles sont établies à la prestation rendue.

3. Responsabilités et indemnités

Il revient à l'intéressé de fournir les documents nécessaires auprès des organismes financeurs auxquels il est affilié. En revanche l'Établissement de Santé Baugeois Vallée se met à la disposition de l'intéressé dans la limite de ses compétences et capacités pour aider à fournir la documentation nécessaire relative à la prise en charge.

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'Établissement de Santé Baugeois Vallée ou des participants.

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues, selon l'article L6354-1 du Code du Travail.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

4. Droit de contrôle

La convention de formation peut être résiliée ou reportée unilatéralement par l'Établissement de Santé Baugeois Vallée, à charge seulement pour lui d'informer l'entreprise signataire de cette annulation 10 jours au moins avant la date prévue pour le début de la formation concernée.

L'Établissement de Santé Baugeois Vallée se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un client qui ne serait pas à jour de ses paiements,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

5. Propriété intellectuelle

Le client s'interdit de reproduire, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de l'Etablissement de Santé Baugeois Vallée ou de ses ayants droit dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation.

6. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Nantes.